

Synthèse

Nom de l'entité	Domicile	Identifiant d'entité juridique (LEI)
Mercer Global Investments Europe Limited (MGIE)	Irlande	213800PT1UEZII2FGW07
Mercer Global Investments Management Limited (MGIM)	Irlande	5493007RODP0KG30F330

MGIE (213800PT1UEZII2FGW07) et MGIM (5493007RODP0KG30F330) examinent les principales incidences défavorables des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. MGIM est une société de gestion d'OPCVM et un GFIA d'une gamme d'OPCVM et de FIA (le « Fonds Mercer ») et MGIE, une société d'investissement MiFID, est le gestionnaire d'investissement désigné du Fonds Mercer.

Aux fins de la présente déclaration, MGIM et MGIE seront désignées sous la dénomination « Mercer », sauf indication contraire. La présente déclaration est l'état consolidé des principales incidences défavorables sur les facteurs de durabilité des décisions d'investissement de MGIE et MGIM pour le Fonds Mercer. Cette déclaration sur les principales incidences défavorables sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Aux fins de la présente déclaration, les principales incidences défavorables sur le développement durable (« PAI ») constituent les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur l'environnement et la société qui pourraient être causés, favorisés par ou directement liés aux investissements du Fonds Mercer. Mercer tient compte des PAI de ses investissements conformément au Règlement sur la divulgation en matière de finance durable (« SFDR ») et a intégré des processus de diligence raisonnable, de surveillance continue et d'évaluation et d'atténuation des répercussions dans ses procédures de gestion des investissements pour l'identification et la hiérarchisation de ses PAI.

Conformément au SFDR, les PAI identifiés entre janvier et décembre 2022 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous accompagné d'une description des actions menées au cours de cette période pour éviter ou réduire les répercussions identifiées et celles prévues pour la période de janvier à décembre 2023. Comme il s'agit du premier relevé PAI de Mercer conformément au SFDR, les informations sur les PAI relatives aux années précédentes seront communiquées dans le prochain relevé PAI échu, au plus tard le 30 juin 2024, puis sur une base annuelle.

Pour éviter toute ambiguïté, cette déclaration PAI concerne les investissements du fonds Mercer et les PAI de ces investissements, tels que calculés sur une base trimestrielle à l'aide des indicateurs PAI sélectionnés et décrits dans le tableau ci-dessous. Compte tenu du principe de proportionnalité et du cadre réglementaire, les PAI des investissements des fonds gérés par des tiers, qui ont désigné MGIE comme gestionnaire délégué mais qui ne sont pas gérés par MGIM et ne sont pas distribués par MGIE, sont exclus de cette déclaration PAI.

Ce document complète la Politique de développement durable de Mercer et la documentation relative à l'offre du fonds Mercer.